

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**JET6 LD 600ml**

## **PACÔME AEROSOLS**

**JET6 LD 600ml**  
**Spécial nids de guêpes**

**FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ (février 2012)**

PACÔME S.A.R.L, Lot n°17 la ZIZA BP 1243 98890 PAÏTA NOUVELLE-CALÉDONIE  
TÉL. : 35 20 20 FAX : 35 20 21 Courriel : [pacome@canl.nc](mailto:pacome@canl.nc) Ridet : 245084-001

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## JET6 LD 600ml

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### 1.1. Identification de la substance ou de la préparation :

Nom : JET6 LD 600ml  
Code produit : JT10010

#### 1.2. Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale : PACÔME S.A.R.L  
Adresse : Lot n°17 la ZIZA BP1243 98890 PAÏTA NOUVELLE-CALÉDONIE  
Téléphone : 35 20 20 Fax : 35 20 21  
Courriel : [pacome@canl.nc](mailto:pacome@canl.nc)

#### 1.3. Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

#### 1.4. Utilisation de la substance/préparation :

Insecticide professionnel

### 2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

#### 2.1. Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

#### 2.2. Autres substances apportant un danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R :	%
			TTM/PRM	N	43,50/53	5

Ce produit (TTM/PRM) est un mélange :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R :	%
	01166-46-7	214-619-0	D-Tétraméthrine	N	50/53	0,4
	52645-53-1	258-067-9	Permethrine 25/75	Xn, N	20/22, 43, 50/53	0,2
	00051-03-6	200-076-7	Pipéronyl Butoxyde	N	50/53	1,21

#### 2.3. Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R :	%
	64742-47-8		Isopar M	Xn	65,66	26,8

#### 2.4. Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R :	%
601-004-00-0	106-97-8	203-448-7	BUTANE	F+	12	68,2

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### JET6 LD 600ml

#### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé : Extrêmement inflammable

##### 3.1. Autres données :

Ce produit est à usage biocide.

#### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

##### 4.1. En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre.

##### 4.2. En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

##### 4.3. En cas de projections ou de contact avec la peau :

Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

##### 4.4. En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

##### 5.1. Moyen d'extinction approprié :

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

##### 5.2. Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas employer de l'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### JET6 LD 600ml

5.3. Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :  
Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

## 6. MESURES APRES FUITE OU DEVERSEMENT ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles :

À cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Éviter d'inhaler les vapeurs.

Se référer aux mesures énumérées dans les rubriques 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementation en vigueur (voir paragraphe 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaire.

### 6.3. Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

## 7. STOCKAGE ET MANIPULATION

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

### 7.1. Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

### 7.2. Prévention des incendies :

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres source d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

### 7.3. Équipement et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur les étiquettes ainsi que les réglementations de la protection du Travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Éviter l'inhalation des vapeurs.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### JET6 LD 600ml

#### 7.4. Équipement et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

#### 7.5. Stockage :

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition (NE PAS FUMER).

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver hors de portée des enfants.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

#### 8.1. Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs des solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

#### 8.2. Valeurs limites d'exposition :

Ce produit contient un ou des composants qui, sous certaines conditions (chauffage à l'air libre et/ou cisaillement mécanique) peut libérer le ou les composants suivants, qui ont une VLE officielle ou recommandée :

#### 8.3. Protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

#### 8.4. Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

#### 8.5. Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Porter des lunettes de sécurité et de préférence masque facial pour se protéger des éclaboussures de produit chaud.

#### 8.6. Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### JET6 LD 600ml

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations générales :

État physique : Liquide/Fluide (Aérosol)

### 9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation :	Non concerné
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est :	Non concerné
Point/intervalle d'ébullition :	Non précisé
Intervalle de Point Éclair :	Non précisé
Pression de vapeur :	Non concerné
Densité :	<1
Hydrosolubilité :	Insoluble

### 9.3. Autres données :

Point/intervalle de fusion :	Non précisé
Température d'auto-inflammation :	Non précisé
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Risques de polymérisation : NON

Conditions pour éviter la polymérisation : NON CONCERNÉ

Stabilité : STABLE

Conditions pour éviter l'instabilité : NON CONCERNÉ

Réactions dangereuses avec (incompatibilité) :

Oxydants forts,  
Températures élevées.

Produit de décomposition dangereux :

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote, hydrocarbures inflammables et vapeurs.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Risques aigus :

Voies respiratoires :

Risque négligeable à température ambiante.

Des vapeurs peuvent se former à températures élevées, et être irritantes pour les yeux et les voies respiratoires.

Voie cutanée :

## **FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

### **JET6 LD 600ml**

Faiblement toxique.

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent provoquer une légère gêne cutanée.

L'exposition au produit chaud peut provoquer des brûlures thermiques et l'adhérence à la peau du produit solidifié.

#### Voie oculaire :

Gêne au niveau des yeux, mais sans lésion des tissus oculaires.

#### Voies digestives :

Toxicité minimale.

## **12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### *12.1. Mobilité :*

Ce produit peut flotter et migrer dans les sédiments.

### *12.2. Dégradabilité :*

Ce produit se biodégrade lentement. Sensible aux rayons solaires.

### *12.3. Écotoxicité et bioaccumulation :*

Toxique pour les organismes aquatique, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## **13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

### *13.1. Déchets :*

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### *13.2. Emballages souillés :*

Vider complètement le récipient. Conserver la/les étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

### *13.3. Dispositions locales :*

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2009-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances, Titre IV (Déchets), Chapitre (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### JET6 LD 600ml

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

UN 1950 = Aérosols



ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Étiquette	Ident.	QL	Dispo.	
	2	5F		2.1				
IMDG	Classe	2°Étiq.	Groupe	QL	FS	Dispo.		
	2.1							
ICAO/IATA	Classe	2°Étiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note
	2.1			203	75 kg	203	150 kg	A 145
	2.1			Y203	30 kg G			

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Cette préparation est à usage biocide.

#### 15.1. Classement de la préparation :



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**JET6 LD 600ml**

*15.2. Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :*

R 12	Extrêmement inflammable
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R 66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S 13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S 16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.
S 20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S 23	Ne pas respirer les aérosols.
S 24	Éviter le contact avec la peau.
S 51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S 61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S 62	En cas d'ingestion ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

*15.3. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail :*

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L. 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application :

- Agents chimiques dangereux : Décret N° 2003-1254 du 23 décembre 2003.

*15.4. Nomenclature des installations classées (France) :*

N° ICPE	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
---------	----------------------------	--------	-------

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**JET6 LD 600ml**

1171	Dangereux pour l'environnement -A et/ou B-, très toxiques ou toxiques pour les organismes aquatiques (fabrication industrielle de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000, à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques.		
	2. Cas des substances toxiques pour les organismes aquatiques -B- :		
	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
	a) Supérieure ou égale à 500t	AS	4
	b) Inférieure à 500t	A	2
1173	Dangereux pour l'environnement -B-, toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations) telles que définies à la rubrique 1000 à l'exclusion de celles visées nominativement ou par famille par d'autres rubriques.		
	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :		
	1. Supérieure ou égale à 500t	AS	3
	2. Supérieure ou égale à 200t mais inférieure à 500t	A	1
	3. Supérieure ou égale à 100t mais inférieure à 200t	DC	
1431	Liquides inflammables (fabrication industrielle de, dont traitement de pétrole et de ses dérivés, désulfuration)	A	3
1432	Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés)		
	1. Lorsque la quantité stockée de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 susceptible d'être présente est :		
	a) Supérieure ou égale à 50t pour la catégorie A	AS	4
	2. Stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 :		
	a) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 100m <sup>3</sup> .	A	2
b) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10m <sup>3</sup> mais inférieure ou égale à 100m <sup>3</sup> .	DC		

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**JET6 LD 600ml**

**16. AUTRES INFORMATIONS/DONNÉES**

Phrase de risque : R	
R 12	Extrêmement inflammable
R 20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R 66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Cette fiche complète la FICHE TECHNIQUE d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à ce jour, ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Aucune garantie ne peut être donnée sur l'exactitude des informations contenues dans cette fiche. Celle-ci, offerte de bonne foi à notre clientèle, dans le seul but de l'informer de l'aider dans ses recherches ne pourra entraîner aucune garantie formelle ou implicite quant à son utilisation. En conséquence, PACÔME S.A.R.L ne pourra être tenue pour responsables des dommages de quelque nature qu'ils soient, relatifs à la publication de ce document. De même, aucune des informations qu'il renferme ne doit être interprétée comme une autorisation ou une recommandation d'emploi de produits qui enfreindraient des droits protégés de propriété industrielle.